

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3042

21 octobre 2014

SOMMAIRE

Alpine Sari	Panthelux S.a r.l	,9/1
ALTRO Invest S.C.A	Parker Hannifin Europe S.à r.l145	5971
Ana & Dalma s.à r.l145976	Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l145	5971
Art Design Elec S.à r.l	PétroVan S.A145	97 0
Asia Fastening (Cayman) S.à r.l145981	Servipay S.à r.l145	597 3
Baltic Shipyards S.à r.l. SICAR145978	SHIP Luxco 1 S.à r.l	97 4
BCSSS Investments S.à r.l145979	SHIP Luxco 2 S.à r.l	5976
BCV Management S.A145979	SHIP Luxco 3 S.à r.l	976
BLACKROCK (Luxembourg) S.A145978	SHIP Luxco Holding S.à r.l145	97 4
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l 146008	Simoes & Coelho S.à r.l145	597 3
Blue Lake SICAV-SIF145977	Simoes & Coelho S.à r.l145	597 3
BookOneJuice S.à r.l145977	Siyoman Properties S.A145	975
CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l145987	Sober SA145	97 2
Champ Fowarding Systems S.A 145993	Sober SA145	975
Corestate SAND Holdco S.àr.l 145984	Socolaur S.A145	597 3
Cypher S.A., SPF145979	Supiido Sàrl145	97 4
Energie & Environnement Ingénieurs-con-	Technique Energy S.à r.l145	97 4
seils S.A146016	Toussaint Lux S.à r.l145	975
Fiduciaire Muller & Associés S.A146016	Um Will's Pull A.G145	976
Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l145980	Vosne Management Sàrl146	5008
Liicht Investments145971	WPP Luxembourg Turris S.à r.l146	5008
Lilian Holdings S.A	Zen-Attitude SARL145	5975
Luxembourg Hospitality145972		



PétroVan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls. R.C.S. Luxembourg B 102.648.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Stéphan Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 7, rue des Tilleuls (l'«Actionnaire Unique»),

Le comparant est l'actionnaire unique de PétroVan S.A., (ci-après la "Société"), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Tilleuls à L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102648, constituée selon acte reçu par Maître Léonie Grethen, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 04 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1129 en date du 10 novembre 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Denis Van den Abbeel et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat. L'Actionnaire Unique acte le décès de l'administrateur Monsieur Arthur VAN DEN ABBEEL et constate qu'il est devenu l'unique actionnaire de la totalité des actions de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de permettre la détention par un actionnaire unique et l'administration par un administrateur unique et par conséquent de modifier les articles respectifs comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (eur 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (Eur 100,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'abroger le mandat de l'administrateur-délégué et de nommer Monsieur Stéphan Van den Abbeel qualifié ci avant, comme Administrateur Unique, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes,



Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Van den Abbeel, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014142325/64.

(140161639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142328/10.

(140161250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014142329/11.

(140161149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.186.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014142330/11.

(140161150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Liicht Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.675.

La Société prend acte que la raison sociale des associés, PAI Europe VI-1 FCPR et PAI Europe VI-2 FCPR, doit être modifiée de fonds communs de placement à risque (FCPR) en fonds professionnels de capital investissement (FPCI).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014143536/12.

(140163497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.



Sober SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.749.

Hiermit kündige ich den mit der SOBER SA (R.C.S. Luxembourg B157749) am 17.06.2014 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 15.09.2014 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 15/09/2014.

Unterschrift Rechtsanwalt

Référence de publication: 2014143754/13.

(140162776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Luxembourg Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.375.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 septembre 2014 que:

- Madame Kathy Marchione a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 1 er septembre 2014.
- Madame Candice De Boni, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire avec prise d'effet au 1 er septembre 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143547/15.

(140162594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Lilian Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 189.339.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 4 septembre 2014, qu'il a été procédé comme suit:

- 1. Décision de transférer le siège social de la société au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2014;
- 2. Acceptation de la démission de M. Nicholas PROCOPENKO, né le 10 avril 1981 à Santa Rosa, demeurant professionnellement à 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son poste d'administrateur unique avec effet au 5 septembre 2014;
- 3. Nomination de M. Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au poste d'administrateur unique avec effet au 5 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2019;
- 4. Acceptation de la démission de Mme Ekaterina LEBEDEVA, née le 11 décembre 1982 à St Petersburg, Russie, demeurant professionnellement à 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 5 septembre 2014;
- 5. Nomination de Mme Ingrid BOUCHE, née le 22 juillet 1980 à Arlon, Belgique, demeurant au 23, rue de la Croix, B-6747 Châtillon, au poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 5 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143537/26.

(140162749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.



Servipay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 10, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 168.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143737/9.

(140163278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Socolaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 42, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014143756/11.

(140162732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Simoes & Coelho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 10, rue Abbé Jules Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 185.996.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/09/2014

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

- 1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Manuel Fernandes, demeurant 4, rue Neuve L-8367 Hagen, de sa fonction de gérant technique de la société.
- 2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Abilio Tavares Da Costa, demeurant 2, Montee Thommes L-2616 Luxembourg, gérant technique de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014143747/16.

(140163269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Simoes & Coelho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 10, rue Abbé Jules Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 185.996.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 9 septembre 2014

Que la Manuel Fernandes, cède et transporte la (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société à

Monsieur Abilio Tavares Da Costa, gérant technique, né à Casteloes / Vale de Cambra (Portugal), le 30/12/1961de-meurant à L-2616 Luxembourg - 2 Montée Thommes, ce acceptant

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1,00 €.

qu'à la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société se trouve désormais réparti comme suit:

Monsieur José Antonio Dos Santos Simoes, prénommé99 parts socialesMonsieur Abilio Tavares Da Costa, prénommé1 part sociale

Référence de publication: 2014143748/18.

(140163269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.



SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143741/10.

(140163343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143742/10.

(140163344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Supiido Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.847.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPIIDO SARL

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014143767/12.

(140163378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Technique Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 24, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.765.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment approuvée par les associés intervenue le 1 ^{er} août 2014, le capital social fixé à 12.500,- euros, représenté par 100 parts sociales, de valeur nominale de 125,- Euros, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

Monsieur José Carlos DOS MARTIRES SAMPAIO

Quatre vingt parts sociales	80
Madame Ana Sofia FRADE ARAUJO	
Vingt parts sociales	20
Total: Cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Pour TECHNIQUE ENERGY S.à r.l.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2014143782/22.

(140162875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.



Toussaint Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 113.204.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Toussaint Lux S.à r.l. Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014143775/12.

(140163405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Zen-Attitude SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 167.983.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zen-Attitude SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014143814/12.

(140163416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sober SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.749.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Kommissar der SOBER SA (R.C.S. Luxembourg B157749) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 15/09/2014.

LCG International AG

11a, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2014143755/14.

(140162969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Siyoman Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.738.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:
- * Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014143751/16.

(140163181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.



SHIP Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143743/10.

(140163346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143744/10.

(140163347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Um Will's Pull A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 104.636.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 5. Juni 2014 um 10.00 Uhr

Die Versammlung verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2019 statt finden wird die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Johanna Elisabeth Maria (Angélique) VAN ZUTPHEN, geboren in Geffen (NL) am 17.06.1970, wohnhaft in NL - 5386 Geffen, 5, Thijmstraat

Johanna Lamberta Maria (Annie) VAN DER HEIJDEN, geboren in Berlicum (NL) am 29.10.1944, wohnhaft in NL - 5386 Geffen, 2, Kraaijeven

Peter VAN DER HEYDEN, geboren in Geffen am 12.12.1943, wohnhaft in NL - 5386 Geffen, 2, Kraaijeven

Das Mandat des Rechnungskommissars FIRELUX S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B84589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, ist ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2019 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014143790/21.

(140162791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Ana & Dalma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4601 Differdange, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.337.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 01.09.2014, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

La société déclare que Madame Gonçalves Costa Cunha Maria Arminda, gérante administrative, née le 04.04.1965 au Portugal, demeurant à B-6791 Athus rue du Centre 26, devient gérante unique de la société, avec effet à ce jour même.

Et lecture faite, la gérante a signé

Référence de publication: 2014143904/13.

(140163970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.



Blue Lake SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.948.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2014 à 11.30 heures au siège social a procédé à la nomination de M. Scolari Massimo, demeurant au 24, Viale Vittorio Veneto I-20124 Milano Italie en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014143934/13.

(140164104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BookOneJuice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 186.104.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Eschsur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 16 septembre 2014

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide que Madame LAHAYE Sarah demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel cède 1 part sociale à Monsieur LEMMER Dominique demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel à partir du 01.09.2014.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014143935/15.

(140164244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

ALTRO Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 156.207.

Extrait analytique du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 2014 à 10 heures au siège social

Résolutions

- 4. A l'unanimité, l'Assemblée renomme pour une période de deux ans les membres du Conseil de Surveillance avec effet à la présente Assemblée et ce jusqu'à celle qui se tiendra en 2016, statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2015:
 - Madame Brigitte Annet, née à Bastogne le 06/01/1973 et résidant à B-1325 Dion-Valmont, Rue des Frères Poels, 50
- Allianz Belgium SA, société anonyme de droit belge, ayant son siège à B-1000 Bruxelles, rue de Laeken 35, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0403.258.197, dont le représentant permanent sera Monsieur Wilfried Neven.
- Praction sprl, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à B-1170 Watermael-Boitsfort, Avenue E. van Becelaere, 15 bte 4, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0879.506.423, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent Lejeune,

Fait à Weiswampach, le 15 septembre 2014.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Pour Altro S.A.

Gérant

ED-Solutions S.A. / Everard van der Straten

Administrateur / Administrateur

Représentée par Dominique Dejean / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2014143902/26.

(140163565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.



Art Design Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 167.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143913/9.

(140163554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Alpine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143901/9.

(140164397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Baltic Shipyards S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.239.

Par résolutions signées en date du 23 mai 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Franz Kollmannsperger, avec adresse au 35, Am Kapuzinerholzl, 80992 Munchen Allemagne, au mandat de gérant, avec effet au 1 ^{er} mai 2014, et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Michael Perlitz, avec adresse au 11, Burgweg, 22926 Ahrensburg, Allemagne, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143923/14.

(140163751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 02 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Sean O'Driscoll, avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Geoffrey Radcliffe, avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Guido van Berkel, avec adresse au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- Graham Bamping, avec adresse professionnelle au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni
- Adrian Lawrence, avec adresse professionnelle au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni
- Joanne Fitzgerald, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014143930/22.

(140163752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.



BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 117.854.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur dans le dépôt effectué le 22.08.2014 avec référence L140151112, la société BCV Management S.A. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que:

le mandat d'administrateur de classe B de Claudio De Giovanni est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

BCV Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2014143944/17.

(140163535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Cypher S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.158.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 septembre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2014.
- L'administrateur M. Claude ZIMMER est domicilié professionnellement au 50 rue Chartes Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 ^{er} septembre 2014.
- La société ZIMMER & PARTNERS S.A commissaire aux comptes, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B151.507 est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1 ^{er} Septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014144033/18.

(140164137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BCSSS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.777.

Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 28 août 2014

- 1. L'associé a accepté la démission de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 28 août 2014;
- 2. L'associé a décidé de nominer Monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 28 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCSSS Investments S.À R.L

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014143943/19.

(140163579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.



Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 185.283.

Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil de gérance de la Société avec effet le 21 juillet 2014:

1) Le Conseil de gérance accuse la réception de plusieurs contrats de cession de parts en 2013 et au 1 ^{er} semestre de 2014 et confirme que la situation du registre des associés est la suivante:

- Gil Neihous, né le 22 avril, 1980 à Jérusalem, Israël,	
résidant au Torah Mizion 12, Jerusalem, Israël:	29,457 parts;
- Yehezkel Zion, né le 27 mars, 1956 à Jérusalem, Israël,	
résidant au 999 E 5 th Street, Brooklyn, New York, 11230, Etats Unis d'Amérique:	2,590 parts;
- Uzi Aman, né le 27 mars, 1956 à Jérusalem, Israël,	
résidant au Amindav 13, Jerusalem 93549, Israël:	1,698 parts;
- Ilana Neihous, née le 22 mai, 1944 à Jérusalem, Israël,	
résidant au Torah Mizion 12, Jerusalem, Israël:	2,118 parts;
- MH & Sons Capital Group LLC (limited liability company),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 4157841,	4.074
ayant son siège social au 320 Fifth Avenue, New York, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	1,274 parts;
- Isaac Chama, né le 13 février, 1962 à Panama City, Panama, résidant au Balboa Avenue, Miramar Plaza 30 Floor Apt , Panama City, Panama:	424 posto
- BAO Associates (limited liability company),	424 parts;
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 4097525,	
ayant son siège social au 461 Foster Ave, Brooklyn, New York, 11230, Etats Unis d'Amérique:	424 parts;
- AJ Investments Associates (general partnership),	pa. 55,
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 201870414,	
ayant son siège social au / Moret Group, 1411 Broadway 8 th Floor, New York,	
NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	3,500 parts;
- Fluent Trade Technologies Holding LLC (limited liability company),	•
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 4215339,	
ayant son siège social au 8 West 40 st ., Brooklyn, New York, NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	1,915 parts;
- Morris Hidary, né le 02 août, 1959 à Brooklyn, New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 10 West 33 rd Street Suite 900, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	400 parts;
- Esther Shamah 2011 Trust, représenté par Helene Shamah,	
née le 17 septembre 1956 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidente au 10 West 33 rd Street Suite 8, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	525 parts;
- Steven Shamah 2011 Trust, représenté par Helene Shamah,	
née le 17 septembre 1956 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidente au 10 West 33 rd Street Suite 8, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	525 parts;
- Joseph Shamah, né le 19 août, 1959 à New York,	
résidant au 10 West 33 rd Street Suite 8, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	375 parts;
- Alan Shamah, né le 17 décembre, 1955 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 10 West 33 rd Street Suite 8, NY 10001, Etats Unis d'Amérique:	575 parts;
- Haymie Shamah, né le 27 décembre, 1962 à Brooklyn, New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	100 parts;
- Saul Hazan, né le 19 juin, 1957 à Deal, New Jersey, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	150 parts;
- Victor Tawil, né le 18 février, 1963 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 57 West 38 th Street, 7 th Floor, New York, NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	150 parts;
- J.H.L Apparel Group Ltd (limited company),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 2698638,	400
ayant son siège social au C/O Abe Anteby 1400 Broadway	100 parts;



Suite #700, New York, NY 10018, Etats Unis d'Amérique:	-
- Isaac A. Hazan, né le 18 septembre, 1952 à Deal, New Jersey, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 1049 Ocean Parkway Brooklyn, NY 11230, Etats Unis d'Amérique:	100 parts;
- Richard Adjimi, né le 26 juin 1962 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 180, Madison Ave, 10016, New York, Etats Unis d'Amérique:	750 parts;
- YZF Holding (corporation),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 464785687,	
ayant son siège social au 999E, 5 th Street, 11230 Brooklyn, New York, Etats Unis d'Amérique:	300 parts;
- Abraham Dushey, né le 15 août, 1952 à New York, Etats Unis d'Amérique,	
résidant au 9, East 40 th Street, 10016 New York, Etats Unis d'Amérique:	1,500 parts;
- CoMetrics Investment LLC (limited liability company),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 471781810,	
ayant son siège social au 1411, Broadway 9 th Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique:	250 parts;
- Edward Azar, né le 24 décembre, 1956 à New York,	
résidant au 31, West 34 Street, 10001 New York, Etats Unis d'Amérique:	100 parts;
- Next Generation Alan Samah (pension account),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 201604619,	
ayant son siège social au 10, West 33 rd Street, étage Suite 900,	
100001 New York, Etats Unis d'Amérique:	150 parts;
- Alan Samah NR IRA (pension account),	
enregistrée au NYS Department of State sous le numéro 201604619,	
ayant son siège social au 10, West 33 rd Street,	
étage Suite 900, 10001 New York, Etats Unis d'Amérique:	450 parts.
- Total:	
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.	
FLUENT TRADE TECHNOLOGIES LTD S.à r.l.	
Référence de publication: 2014142121/80.	
(140161184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.	

Asia Fastening (Cayman) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 183.508.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Asia Fastening (Cayman) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183508 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 565 dated 4 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared

the shareholder of the Company (the Shareholders), namely:

- (1) Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 495,810,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37711, being the holder of 875,000 (eight hundred seventy-five thousand) shares in the Company; and
- (2) Infastech S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital



of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183460, being the holder of 1,625,000 (one million six hundred twenty-five thousand) shares in the Company,

the parties under (1) and (2) being hereby represented by Maître Pol Theisen, avocat, professionally residing at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (1) Waiver of the convening notices;
 - (2) Approval of the change of the address of the registered office of the Company;
- (3) Amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the address of the registered office of the Company under item (2) above; and
 - (4) Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address being 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of such municipality of Strassen by a resolution of the board of managers of the Company."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower with power of substitution any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the filing of the transfer of the registered office with the Luxembourg Trade and Companies Register and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation with such filing.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400.-The undersigned notary, who understands and speaks English, stated herewith that on request of proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the said prxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de septembre, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Asia Fastening (Cayman) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183508 (la Société). La Société a été



constituée le 23 décembre 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 565 daté du 4 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

Ont comparu

les associés de la Société (les Associés), notamment:

- (5) Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 495.810.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37711, étant titulaire de 875.000 (huit cent soixante-quinze mille) parts sociales dans la Société; et
- (6) Infastech S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183460, étant titulaire de 1.625.000 (une million six cent vingt-cinq mille) parts sociales dans la Société,

Les parties sous (1) et (2) sont ci-après représentées par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement au 33, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- I. Que 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un Eurocent), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée: et
 - II. Que l'ordre de jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - (1) Renonciation aux formalités de convocation;
 - (2) Décision de transférer le siège social de la Société;
- (3) Modification de l'article 4 des Statuts afin de refléter le changement du siège social de la Société sous (2) ci-dessus; et
 - (4) Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par une décision du gérant/conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation avec pouvoir de substitution à tout gérant de la Société agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes relatives au dépôt et à l'enregistrement du transfert du siège social de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et plus généralement afin de procéder à toutes démarches nécessaires ou utiles en relation avec lesdites formalités.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, émoluments et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.400.-Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. THEISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41648. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141910/142.

(140161344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Corestate SAND Holdco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.786,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 187.576.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-113.002.233 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Jean-Paul Spang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 September 2014.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Corestate SAND HoldCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 2102 of 8 August 2014, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.576 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 26,786.- (twenty-six thousand seven hundred eighty-six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) to EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro).
- 2. To issue 26,786 (twenty-six thousand seven hundred eighty-six) new shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.
- 3. To accept the subscription of the newly issued 26,786 (twenty-six thousand seven hundred eighty-six) shares by vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, in consideration for a contribution in cash.
- 4. To set the amount of the Company's share capital at EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro) represented by 101,786 (one hundred one thousand seven hundred eighty-six shares) having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.
 - 5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.
 - 6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount an amount of EUR 26,786.- (twenty-six thousand seven hundred eighty-six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) to EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro).



Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue 26,786 (twenty-six thousand seven hundred eighty-six) new shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Subscription - Payment

Thereupon appeared vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-115.022.991, (the "New Shareholder", and together with the Sole Shareholder, the "Shareholders"), represented by Maître Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of proxy given on 3 September 2014, signed by the proxyholder and the undersigned notary, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The New Shareholder declared to subscribe for all 26,786 (twenty-six thousand seven hundred eighty-six) new shares, each share having a par value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 26,786.- (twenty-six thousand seven hundred eighty-six Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the 26,786 (twenty-six thousand seven hundred eighty-six) new shares as fully paid in shares to the New Shareholder.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to set the amount of the corporate capital of the Company at EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro) represented by 101,786 (one hundred one thousand seven hundred eighty-six) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro), represented by 101,786 (one hundred one thousand seven hundred eighty-six) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) per share each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünften September.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN,

CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-113.002.233 (die "Alleingesellschafterin"),

hier vertreten durch Maître Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 3. September 2014.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingesellschafterin die alleinige Gesellschafterin der Corestate SAND HoldCo S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe



von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 75.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, vom 2. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 2102 vom 8. August 2014, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 187.576 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht abgeändert.

Die Alleingesellschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich an, von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 26.786,- (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) auf EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro) zu bringen.
- 2. Schaffung von 26.786 (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die gleichen Rechte und Privilegien haben, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben.
- 3. Annahme der Zeichnung der neu geschaffenen 26.786 (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig) Anteile gegen Bareinlage, durch vitB AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts.
- 4. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro), eingeteilt in 101.786 (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).
 - 5. Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.
 - 6. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 26.786, (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro) zu erhöhen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) auf EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, 26.786 (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben, zu schaffen.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien vitB AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CHE-115.022.991 (die "Neue Gesellschafterin", und gemeinsam mit der Alleingesellschafterin die "Gesellschafter"), vertreten durch Maître Jean-Paul Spang, vorbezeichnet, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 3 September 2014, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Die Neue Gesellschafterin gab an, sämtliche 26.786 (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 26.786,- (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, vorbezeichnete Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und die 26.786 (sechsundzwanzigtausendsiebenhundertsechsundachtzig) neuen Anteile als voll einbezahlte Anteile der Neuen Gesellschafterin zuzuweisen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro), eingeteilt in 101.786 (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die in der Satzung der Gesellschaft beschrieben Rechte und Privilegien haben, festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um nunmehr wie folgt zu lauten:



" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig Euro), eingeteilt in 101.786 (einhunderteintausendsiebenhundertsechsundachtzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) pro Anteil."

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.200,- (eintausendzweihundert Euro).

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.Gezeichnet: J.-P. SPANG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11221. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 09 September 2014.

Référence de publication: 2014142017/169.

(140161355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 202.586.246,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.796.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September,

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CD&R Millennium (Cayman) Partners L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Flora Gibert, notary's employee professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal ("CDR"); and

Millennium Beteiligungs GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Frankfurt, with registered office at Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner Kallisto Neunundneunzigste Vermögensverwaltungs-GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated in Germany, registered in the commercial register of the local court in Frankfurt am Main under HRB 98570 (in future trading under the name Millennium Management Vermögensverwaltungs-GmbH), here represented by Flora Gibert, notary's employee professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal ("KG");

referred to hereafter as the "Shareholders".

Such proxies given under private seal, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the Shareholders of CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.796 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 July 2014, number 1791, page 85939 whose articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of the undersigned notary passed on 30 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders representing the whole share capital of the Company require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,362.51, in order to raise it from its current amount of EUR 2,012,499.95 to EUR 2,025,862.46, through the creation and issuance of 1,336,251 new preference shares, with a nominal value of EUR 0.01 each, being:



- 267,251 class P1 preference shares (the "Class P1 Preference Shares"), having the same rights and obligations as the existing Class P1 Preference Shares;
- 267,250 Class P2 Preference Shares (the "Class P2 Preference Shares"), having the same rights and obligations as the existing Class P2 Preference Shares;
- 267,250 Class P3 Preference Shares (the "Class P3 Preference Shares"), having the same rights and obligations as the existing Class P3 Preference Shares;
- 267,250 Class P4 Preference Shares (the "Class P4 Preference Shares"), having the same rights and obligations as the existing Class P4 Preference Shares; and
- 267,250 Class P5 Preference Shares (the "Class P5 Preference Shares"), having the same rights and obligations as the existing Class P5 Preference Shares;

(altogether the "New Shares"), to be issued and fully paid up with a share premium.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the payment of the aggregate share premium of an amount of EUR 189,637,657.80 (the "Share Premium") by means of an allocation of EUR 189,637,657.80 from the freely distributable reserve ("Contribution Reserve" account 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts) to the share premium account of the Company, to be reserved and attached to the holders of the Preference Shares.

EUR 181,839,329.55 shall be allocated to the share premium account reserved and attached to the Preference Shares of CDR; and

EUR 7,798,328.25 shall be allocated to the share premium account reserved and attached to the Preference Shares of KG.

Subscription and payment

CDR declares to subscribe for the ownership of the New Shares and to fully pay up such New Shares.

The New Shares and the aggregate Share Premium shall be paid by means of an allocation of EUR 189,651,020.31 (the "Allocation") from the Contribution Reserve (as approved by the Shareholders in the resolutions hereabove).

The value of the Allocation has been confirmed by the managers of the Company through a management report certifying that the Allocation is at least equal to the nominal value of the New Shares and related Share Premium to be issued.

EUR 13,362.51 shall be allocated to the Company's share capital account and EUR 189,637,657.80 to the Company's share premium account reserved and attached to the holders of the Preference Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is two million twenty-five thousand eight hundred sixty-two Euros and forty-six Eurocents (EUR 2,025,862.46) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares");
- twenty million (20,000,000) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares");
- twenty million (20,000,000) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares");
- twenty million (20,000,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares");
- twenty million (20,000,000) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Ordinary Shares");
- twenty million (20,000,000) class A5 ordinary shares (the "Class A5 Ordinary Shares");
- twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and fifty (20,267,250) class P1 preference shares (the "Class P1 Preference Shares");
- twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P2 preference shares (the "Class P2 Preference Shares");
- twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P3 preference shares (the "Class P3 Preference Shares");
- twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P4 preference shares (the "Class P4 Preference Shares"); and
- twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P5 preference shares (the "Class P5 Preference Shares");

each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

The ordinary shares of class A1 to A5 are hereinafter referred to as the "Ordinary Shares" and the preference shares of class P1 to P5 are hereinafter referred to as the "Preference Shares".



In these Articles, "Share" or "Shares" means any or all of the above classes of shares and "Shareholder" or "Shareholders" means any or all of the holders at the relevant time of the Shares."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 9.5.1 and 9.5.4 of the Articles and insert a new article 9.5.8 in the Articles, which shall henceforth read as follows:

- " 9.5.1. Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, in the event of a Sale or Listing of Ordinary Shares initiated by the Majority Investor ("Selling Investors") of at least 25% of the Ordinary Shares (other than due to a transfer to Affiliates or following a syndication), whether such threshold is reached through one or several sale and transfer agreements are entered into with the same buyer and within one year after the first sale and transfer agreement (the "Qualifying Transfer"), on receipt of written notification of such fact from the Majority Investors, the other holders of Shares (each a "Drag-Along Shareholder") shall be bound and undertake to accept any offer from purchaser(s) or subscribers in respect of the Sale or Listing as applicable ("Drag-Along Buyer"), to acquire a pro rata amount of each class of Shares which they hold ("Dragged Shares") as set out in and subject to the following Articles."
- " 9.5.4. On the date as is notified to the Drag-Along Shareholders by the Selling Investors, each Drag-Along Shareholder shall transfer its Dragged Shares to the Drag-Along Buyer at an economic equivalent value and on the same terms and conditions (unless otherwise required due to the difference in Shares being held or as otherwise required upon a Listing according to market standards) as those of the transfer by the Selling Investors but also not less favourable than those set out in the Drag-Along Notice, subject only to the receipt of the purchase price and the transfer by the Investors being completed."
- " 9.5.8. If the Qualifying Transfer is triggered through several transactions with the same buyer and within the time period of one year following the first transaction, the Majority Investor shall be entitled to exercise the Drag-Along Right in such an amount pro rata as would have applied if the Drag-Along Right had been exercised already pursuant to Article 9.5.3 in the previous sales, whereby the terms applicable for the sale from the Drag-Along Shareholders shall be equal to the terms of the last transaction which actually triggered the Drag-Along Right."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 9.6.1, 9.6.2 and 9.6.4 of the Articles and to insert a new article 9.6.5 in the Articles, which shall henceforth read as follows:

- " **9.6.1.** Subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, the Majority Investor shall, upon any Qualifying Transfer and upon any Listing (subject to any restrictions applicable such as lock-up periods as set out in any Shareholders' Agreement), agree with the respective purchaser(s) or subscriber(s) that the other Shareholders shall receive an offer to acquire, a pro rata amount of their Shares, at an economic equivalent value, on substantially the same terms and conditions and at the same time as the Majority Investor. For this purpose, the Majority Investor will without undue delay provide a notice in writing to the other Shareholders (each a "Tag-Along Shareholder") to inform them about the intended Sale or Listing ("Tag-Along Notice"); with respect to the contents of such Tag-Along Notice, Article 9.5.3. shall apply mutatis mutandis. The provisions of this Article 9.6. are without prejudice to any provisions of any Shareholders' Agreement in respect of any Exit and Reorganisation Transaction."
- " 9.6.2. Within fifteen (15) Business Days of receipt of the Tag-Along Notice, each Tag-Along Shareholder may request the Majority Investor in writing that a proportion of its Shares equal to the Investor Proportion ("Tag-Along Shares") shall be transferred at an economic equivalent value and on the same terms and conditions as those applicable to the Investors and also on terms and conditions (unless otherwise required due to the difference in Shares being held or as otherwise required upon a Listing according to market standards) no less favourable than set out in the Tag-Along Notice."
 - " 9.6.4. Articles 9.5.4. to 9.5.7. shall apply mutatis mutandis with regard to a tagalong sale."
- " **9.6.5.** If the Qualifying Transfer is triggered through several transactions with the same buyer and within the time period of one year following the first transaction, the Tag-Along Shareholders have the right to request the sale of Tag-Along Shares in such an amount pro rata as would have applied if the tag-along right had been exercised already pursuant to Article 9.6.1, whereby the terms applicable for the sale from the Tag-Along Shareholders shall be equal to the terms of the last transaction which actually triggered the tag-along right pursuant to Article 9.6.1."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the definition of "Finance Documents" in article 20.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

""Finance Documents" means the first lien credit agreement, second lien credit agreement, supplemental agreement, amendment to the ancillary facility, intercompany subordination agreement, intercreditor agreement and security documents, in each case, issued by or entered-into by any of the Group Companies in 2014 in connection with the acquisition of the Targets;"



Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

CD&R Millennium (Cayman) Partners L.P., un limited partnership du droit des Iles Cayman, son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ("CDR"); et

Millennium Beteiligungs GmbH & Co. KG, une limited partnership (Kommanditgesellschaft) constituée en Allemagne, enregistrée dans le registre commercial de la court de Frankfurt, ayant son siège au Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par son general partner Kallisto Neunundneunzigste Vermögensverwaltungs-GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée en Allemagne, enregistrée dans le registre commercial de la court de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 98570 (dans les négociations à venir sous le nom Millennium Management Vermögensverwaltungs-GmbH), ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé ("KG");

ci-dessous dénommés les "Associés".

Les dites procurations données sous seing privé, signées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les Associés de CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.796 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par le notaire soussigné en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 10 juillet 2014, numéro 1791, page 85939 dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte rédigé par le notaire soussigné passé en date du 30 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 13.362,51, afin de le faire passer de son montant actuel de EUR 2.012.499,95 à EUR 2.025.862,46 par la création et l'émission de 1.336.251 nouvelles parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, étant:

- 267.251 parts sociales préférentielles de catégorie P1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P1"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P1 existantes;
- 267.250 parts sociales préférentielles de catégorie P2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2 existantes;
- 267.250 parts sociales préférentielles de catégorie P3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P3"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P3 existantes;
- 267.250 parts sociales préférentielles de catégorie P4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P4"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P4 existantes; et
- 267.250 parts sociales préférentielles de catégorie P5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P5"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P5 existantes;

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), qui seront émises et entièrement payées avec une prime d'émission.

Seconde résolution

Les Associés décident d'approuver le paiement de la Prime d'Émission totale d'un montant de EUR 189.637.657,80 (la "Prime d'Emission") par voie d'une allocation de EUR 189.637.657,80 de la réserve librement distribuable ("Réserve



Distribuable" compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) au compte de prime d'émission de la Société, réservé et attaché aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles.

EUR 181.839.329,55 seront apportés au compte de prime d'émission réservé et attaché aux Parts Préférentielles de CDR; et

EUR 7.798.328,25 seront apportés au compte de prime d'émission réservé et attaché aux Parts Préférentielles de KG.

Souscription et paiement

CDR déclare souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales et d'entièrement payer lesdites Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission totale seront payés par la voie d'une allocation de EUR 189.651.020,31 (l'"Allocation") de la Réserve Distribuable (tel qu'approuvé par les Associés dans les résolutions ci-dessus).

La valeur de l'Allocation a été confirmée par les gérants de la Société par le biais d'un rapport de gérance certifiant que l'Allocation a une valeur au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Émission s'y rapportant devant être émise.

EUR 13.362,51 seront alloués au capital social et EUR 189.637.657,80 au compte de prime d'émission réservé et attaché aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles.

Troisième résolution

En application des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions vingt-cinq mille huit cent soixante-deux euros et quarante-six centimes (EUR 2.025.862,46) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A4 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent cinquante (20.267.250) de parts sociales préférentielles de catégorie P1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P1");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P3");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P4"); and
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P5");

ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Les parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A5 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires" et les parts préférentielles de catégorie P1 à P5 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles".

Dans les présents Statuts, "Part Sociale" ou "Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ci-dessus et "Associé" ou "Associés" signifie certains ou tous les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 9.5.1 et 9.5.4 des Statuts et d'insérer un nouvel article 9.5.8 dans les Statuts, lesquels se liront dorénavant comme suit:

" 9.5.1. Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, en cas de Vente ou d'Inscription de Parts Sociales Ordinaires initiée par les Investisseurs Majoritaires (les "Investisseurs Sortants") d'au moins 25% des Parts Sociales Ordinaires (autres que du fait d'une cession à des Filiales ou suite à une syndication), peu importe si ce seuil est atteint par un ou plusieurs contrats de vente et de transfert tant que les contrats de vente et de transfert sont conclus par le même



acheteur et dans un délai de un an suivant le premier contrat de vente et de transfert (le "Transfert Qualifié"), sur réception d'une notification écrite de cette opération par les Investisseurs Majoritaires, les autres détenteurs de Parts Sociales (chacun un "Associé de Sortie Forcée") seront obligés et s'engagent à accepter toute offre par un/des acheteur(s) ou souscripteurs en relation avec la Vente ou le Listing tel qu'applicable (l'"Acheteur de Sortie Forcée"), à acheter au montant pro rata de chaque catégorie de Parts Sociales qu'ils détiennent (les "Parts Sociales de Sortie Forcée") tel que prévu dans et sous réserve des articles suivants."

- " 9.5.4. À la date notifiée à l'Associé de Sortie Forcée par l'Investisseur Sortant, chaque Associé de Sortie Forcée cèdera ses Parts Sociales de Sortie Forcée à l'Acheteur de Sortie Forcée à une valeur économique équivalente et aux termes et conditions similaires (sauf autrement requis en raison de la différence dans les Parts Sociales étant détenues ou autrement requis en cas d'Inscription selon les normes du marché) à la cession ou à l'offre de l'Investisseur Sortant mais non plus moins favorables que celles prévues par la Notification de Sortie Forcée, sous réserve uniquement de la réception du prix d'acquisition et de la finalisation de la cession par les Investisseurs."
- " 9.5.8. Si le Transfert Qualifié est déclenché par plusieurs transactions avec le même acheteur et durant une période de un an suivant la première transaction, l'Investisseur Majoritaire est en droit d'exercer son Droit de Sortie Forcée pour un montant au pro rata égal au montant au pro rata qui aurait été applicable si le Droit de Sortie Forcée avait déjà été exercé en application de l'Article 9.5.3 dans le cadre des ventes précédentes, étant entendu que les termes applicables à la vente par les Associés de Sortie Forcée seront égaux aux termes de la dernière transaction qui avait déclenché le Droit de Sortie Forcée."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 9.6.1, 9.6.2 et 9.6.4 des Statuts et d'insérer un nouvel article 9.6.5 dans les Statuts, lesquels se liront dorénavant comme suit:

- " 9.6.1. Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, l'Investisseur Majoritaire devra, en cas de Transfert Qualifié et en cas d'Inscription (sous réserve des restrictions applicables telles que les périodes de lock-up énoncées dans un Pacte d'Associés), accepter en accord avec le(s) acheteur(s) ou souscripteur(s) respectifs que les autres Associés obtiennent une offre d'acquisition, au pro rata de leurs Parts Sociales, à une valeur économique équivalente et aux termes et conditions substantiellement similaires à l'Investisseur Majoritaire. Pour ce faire, l'Investisseur Majoritaire devra, sans retard indu notifier par écrit aux autres Associés (chacun un "Associé de Sortie Conjointe") les informant de la Cession ou de l'Inscription envisagée (la "Notification de Sortie Conjointe"); concernant le contenu de cette Notification de Sortie Conjointe, l'Article 9.5.3. sera applicable mutatis mutandis. Les dispositions du présent Article 9.6 sont sans préjudice des dispositions de tout Pacte d'Associés concernant une Opération de Sortie ou de Réorganisation."
- " 9.6.2. Endéans quinze (15) Jours Ouvrables de la réception de la Notification de sortie Conjointe, tout Associé de Sortie Conjointe peut requérir auprès de l'Investisseur Majoritaire par voie écrite qu'une proportion de ses Parts Sociales égale à la Proportion d'Investisseur (les "Parts Sociales de Sortie Conjointe") soit cédées à une valeur économique équivalente et aux termes et conditions similaires (sauf autrement requis en raison de la différence dans les Parts Sociales étant détenues ou autrement requis en cas d'Inscription selon les normes du marché) que ceux applicables aux Investisseurs et également à des termes et conditions non moins favorables que ceux prévus au sens de la Notification de Sortie Conjointe."
 - " 9.6.4. Les Articles 9.5.4 à 9.5.7 s'appliqueront mutatis mutandi concernant une cession de sortie conjointe."
- " **9.6.5.** Si le Transfert Qualifié est déclenché par plusieurs transactions avec le même acheteur et durant une période de un an suivant la première transaction, les Associés de Sortie Conjointe sont en droit d'exiger la vente des Parts Sociales de Sortie Conjointe pour un montant au pro rata égal au montant au pro rata qui aurait été applicable si le Droit de Sortie Conjointe avait déjà été exercé en application de l'Article 9.6.1 étant entendu que les termes applicables à la vente par les Associés de Sortie Conjointe seront égaux aux termes de la dernière transaction qui avait déclenché le Droit de Sortie Conjointe en application de l'Article 9.6.1."

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier la définition de "Documents Financiers" dans l'article 20.2 des Statuts, laquelle se lira dorénavant comme suit:

""Documents Financiers" signifie le contrat de crédit de première ligne, le contrat de crédit de deuxième ligne, le contrat supplémentaire, la modification au prêt accessoire, le contrat de subordination intragroupe, le contrat entre créanciers et les documents de sûreté, à chaque fois, émis par et conclus entre toute Société du Groupe en 2014 en relation avec l'acquisition de la Cible."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.



Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014142033/321.

(140161654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Champ Fowarding Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 190.079.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the second day of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CHAMP Cargosystems S.A.", a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered offices in L-1468 Contern, 2, rue Edmond Reuter, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B.96.736,

here represented by Maître Jérôme BUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on August 11 th , 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

Title 1. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a Company in the form of a public company limited by shares (société anonyme) under the name of CHAMP Forwarding Systems S.A. (the "Company").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the Municipality of Contern.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality by a resolution of the board of directors, it being precised that the transfer into another municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg is subject to a decision of the shareholders' meeting taken in accordance with applicable law.

In the event the board of directors determines that extraordinary political, economic or social events might compromise the normal activities of the Company at its registered office or the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object. The Company shall have as its business purpose all activities directly linked to the delivery of the Logitude Software or its application derivatives to the global freight forwarder market.

Furthermore, the Company may acquire equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such equity stakes.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, and more generally any securities and financial instruments.

It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may further invest in the acquisition, development and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title 2. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital and authorized capital. The issued capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-six thousand three hundred and fifty (26,350) class A shares and four thousand six hundred and fifty (4,650) class B shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Authorized capital

Additionally to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which amounts to six thousand six hundred forty-two Euro (EUR 6,642.-), represented by six thousand six hundred forty-two (6,642) new class B shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements under Luxembourg law and the provisions of any eventual shareholders' agreement.

The board of directors of the Company is authorized, during a period of five (5) years after the date of publication of these articles of association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

This increase of capital shall be subscribed only by shareholders holding class B shares and new class B shares shall be issued without premium and be paid up by contribution cash.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued under the authorized capital.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of issuing, in one single or several times, shares representing part or all of such increased amounts of the capital, as well as accepting subscriptions and receiving consideration therefore. In this case, the board of directors shall undertake any required act to render effective any increase of the subscribed capital realized under the authorized capital, and to amend the articles of association of the Company in accordance with applicable law in order to reflect the increase of the corporate capital of the Company.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are and will be maintained in registered form and may not be converted into bearer shares. The shares are recorded in a special register kept at the registered office. This register contains the exact description of each shareholder, indicating the number and numbers of its shares, details of payments and transfers with their date.

Certificates of such registration shall be issued to shareholders who so require.

- **Art. 7. Acquisition of own shares.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own shares.
- **Art. 8. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements under Luxembourg law and the provisions of any eventual shareholders' agreement.

Title 3. Transfer of shares

Art. 9. Principle. The shares are freely transferable between shareholders, subject to the provisions of the Stand Still Period (as defined hereafter). Any transfer of shares to third parties is subject to the conditions set forth below and to the complementing or prevailing conditions set forth in any eventual shareholders' agreement and the Company shall not register any transfer which has been done in violation of these provisions.

9.1. Stand Still Period

Considering that the stability of the Company's shareholding is essential during its first years of existence, no transfer of shares will be allowed, in principle, for a period of five (5) years, starting on the date of the incorporation of the Company and ending on the fifth (5 th) anniversary of the incorporation of the Company (the "Stand Still Period").

By way of exception to the provisions of the preceding paragraph, share transfers before the expiration of the Stand Still Period are permitted, as long as there is one sole shareholder and, in case of several shareholders, provided that the shareholder wishing to transfer its shares obtains the prior written consent of each of the other shareholders. For the avoidance of doubt, it is clarified that none of the shareholders shall be obliged to give such consent to any such transfer.

9.2. Notices of Transfer

For purposes of exercising the pre-emption, redemption, or dragalong rights according to sections 9.3., 9.4., and 9.5. below, each shareholder must notify the other shareholders as well as the Company, of its intention to transfer shares to a third party (the "Initial Notification").



The Initial Notification must contain (i) the name and address of the prospective transferee (the "Transferee"), if the Transferee is a natural person, or, if the Transferee is a legal entity, its name, legal form, registered address and the identity of its principal shareholders or associates, (ii) the number of shares offered for sale, (iii) the proposed price of the transfer, (iv) evidence of the commitment and ability of the Transferee to pay such transfer price, and (v) the terms and conditions of the proposed transfer.

The Initial Notification shall be deemed to be an offer to transfer (for purposes of the right of pre-emption) and an offer to buy (for purposes of the right to redeem), at the same price and under the same conditions which are set out in the Initial Notification, to all the shareholders. For purposes of exercising redemption rights, it is understood that several beneficiaries can submit a joint Initial Notification of the transfer of their shares, in which case this would be deemed to be an indivisible offer to transfer.

9.3. Pre-Emption Right

Each shareholder grants to the other shareholders a pre-emption right on all of the shares of the Company that it offers to a third party. In the event that only one shareholder wishes to exercise such pre-emption right, it shall buy all of the shares proposed for transfer. If more than one shareholder wishes to exercise their pre-emption rights, then each such interested shareholder shall buy such number of the shares offered for transfer as it determined by multiplying (x) the number of shares offered for transfer, by (y) a fraction, the numerator of which is the number of shares held by said shareholder and the denominator of which is the aggregate number of shares held by all shareholders interested in buying the shares offered for transfer.

The pre-emption right has to be exercised within two (2) months of the Initial Notification. The transfer then occurs at the same price and under the same calendar and conditions as those set out in the Initial Notification. In case none of the shareholders exercises its pre-emption right on all of the shares proposed for sale or, in the event the right of pre-emption is not exercised within a time period of two (2) months from the Initial Notification, the shares shall be transferred to the Transferee at the same price and under the same calendar and conditions as set out in the Initial Notification.

The failure by a shareholder to notify its intention to exercise its right of pre-emption within the specified time period shall be deemed to be a renunciation of this right for this specific transfer.

If and to the extent that the terms or conditions for the exercise of the redemption and drag along rights stipulated in sections 9.4., 9.5. hereafter are different from those stipulated in this section 9.3., the terms and conditions stipulated in sections 9.4., 9.5. shall prevail of those stipulated in this section 9.3.

9.4. Redemption Right

If the shareholder(s) enter(s) into one or more interrelated agreement(s) to transfer any shares (the "Transferring Shareholder(s)") of the Company under such terms whereby one or several third parties (individually or jointly) come to hold, as a result of the transfer(s), directly or indirectly, at least fifty per cent (50%) of the Company's capital, it shall serve an Initial Notification with respect thereto to the other shareholders.

In the event that one or several of the other shareholders so request, the Transferring Shareholder(s) shall before the completion of the proposed transfer(s):

- (a) make reasonable efforts to cause the proposed Transferee to also acquire all shares held by the shareholder(s) who so requested (the "Redemption Right"), and
- (b) in case the proposed Transferee is not willing to acquire any or all of the shares held by the shareholders who wish to exercise their Redemption Right, offer said shareholders the right to sell, in lieu of the Transferring Shareholder(s), such number of shares offered for transfer as is determined by multiplying (x) the number of shares offered for transfer by the shareholders who wishes to exercise their Redemption Right, by (y) a fraction, the numerator of which is the number of shares held by said shareholder and the denominator of which is the aggregate number of shares held by the Transferring Shareholder(s) and said shareholder.

Any shareholder who wishes to exercise its Redemption Right, must notify the Transferring Shareholder(s) thereof in writing within twenty (20) business days of the Initial Notification, failing which said shareholder shall be deemed to have waived its Redemption Right for this specific transfer (without prejudice to the right of the shareholders to exercise their pre-emption right in accordance with the provisions of section 9.3.).

Transfers resulting from the exercise of the Redemption Right shall take place at the same price and under the same conditions as set out in the Initial Notification.

Where the Redemption Right is not exercised, the transfer proposed by the Transferring Shareholder(s) will take place at the same price and under the same calendar and conditions as set out in the Initial Notification, subject to the exercise of pre-emption rights, if any.

9.5. Drag-Along Right

If, after the expiry of the Stand Still Period, one or several shareholders, together representing at least fifty per cent (50%) of the Company's capital (the "Transferors"), accept a firm offer by a third party (the "Transferee") to transfer all the shares of the Company representing one hundred per cent (100%) of the Company's capital and voting rights, the other shareholders must join with the Transferors and irrevocably transfer to the Transferee all of the shares held by them at the same price and under the same conditions as those offered by the Transferee (the "Drag-Along Right"). To this effect, the Transferors must notify the other shareholders of their intention to transfer, at the latest twenty (20)



business days before the proposed date of transfer of the shares of the Company, such notification containing the same information as required for the Initial Notification as set out in section 9.2. above.

All shareholders shall be granted a pre-emption right in connection with any transfer made pursuant to the preceding paragraph in accordance with conditions as set out in section 9.3. above, save that the exercise period shall be reduced to at most twenty (20) business days, as set forth in the preceding paragraph.

Title 4. Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of directors. The Company will be managed by a board of directors composed of five (5) members, shareholders or not, elected for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders, and who may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders taken in compliance with Luxembourg law.

The board of directors shall be composed of three (3) directors proposed for nomination by the holders of class A shares, who shall be appointed class A directors, and of two (2) directors proposed for nomination by the holders of class B shares, who shall be appointed class B directors. To that effect, the holders of class A shares shall have the right to propose a list of candidates for nomination as class A directors, and the holders of class B shares shall have the right to propose a list of candidates for nomination as class B directors. The general meeting of shareholders shall appoint the three (3) class A directors and the two (2) class B directors from the lists of candidates proposed for nomination by the holders of class A shares and the holders of class B shares, respectively.

The general meeting of shareholders shall establish their remuneration and the term of their mandate. Directors are eligible for reappointment.

If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the board of directors may comprise one (1) member only as sole director.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining members of the board of directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the board of directors instead.

If such vacancy is of a class A director, the board of directors shall co-opt a new class A director to fill such vacancy from a list of candidates proposed for nomination by the holders of class A shares, and if such vacancy is of a class B director, the board of directors shall coopt a new class B director to fill such vacancy from a list of candidates proposed for nomination by the holders of class B shares.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by Luxembourg law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

Art. 12. Meetings of the board of directors. The board of directors shall appoint one (1) of the class A directors as the chairman of the board of directors and one (1) of the class B directors as vice-chairman.

It may also appoint a secretary, who need not be a member of the board of directors and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors. If no permanent chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the chairman for the purpose of such meeting.

The board of directors will meet at least four (4) times a year and shall hold additional meetings upon the request of the chairman or any two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting which shall in principle be in Luxembourg.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, a three (3) days' written notice of meetings of the board of directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the board of directors as his or her proxy. Any member of the board of directors may represent one or several members of the board of directors.

The board of directors shall only be quorate, if the majority of its members are present or validly represented and provided that at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or validly represented.

One or more members of the board of directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. A meeting of the Board of Directors held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.



Decisions of the board of directors will be taken by simple majority of the votes expressed by the directors present or represented, unless otherwise provided for in any eventual shareholders' agreement.

A written decision or circular resolution signed by all the members of the board of directors is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the board of directors.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company for the purposes of such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents of its choice.

The board of directors may also entrust one or several directors with the coordination of all or of one part or special field of the Company's business and may give special powers for specific matters to one or several agents, elected or not between its members, having or not the quality of shareholders.

Art. 14. Signing authority. The Company will be bound in all matters and circumstances by the joint signatures of two (2) class A directors or the joint signature of one (1) class A director and one (1) class B director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

Within the boundaries of the daily management of the Company, the Company will be bound by the single signature of the person(s) appointed to conduct the daily management of the Company (délégués à la gestion journalière) in accordance with the provisions of the present articles of association and the provisions of any eventual shareholders' agreement.

The Company shall further be bound by the joint or the single signature(s) of the person(s) to whom such specific signatory power has been granted by the board of directors, whereby any such signatory power must be set forth either in the minutes of the board of directors or in a specific power of attorney granted in writing.

Art. 15. Committees. The board of directors shall establish the following committees: (i) a compensation committee to be chaired by a class A director, co-chaired by a class B director; and (ii) an audit committee to be chaired by a class A director, co-chaired by a class B director.

All committee members must at the same time be members of the board of directors. Each committee shall be composed of at least one (1) class A director and one (1) class B director.

Art. 16. Conflicts of interest. Contracts or other transactions between the Company and any other company or firm shall not be affected or invalidated by the fact that one (1) or more directors or officers of the Company is/are interested in, or is/are a member of the board of management or the board of directors, or a shareholder, officer or employee of such other company or firm; and such director or officer shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or transaction.

If a director has a personal and opposite interest (within the meaning of article 57 of the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies) in any transaction of the Company (other than a transaction made in the ordinary course of business of the Company and entered into on arm's length terms), such director shall (i) make known to the board of directors his/her personal and opposite interest, and (ii) abstain from considering or voting upon any such transaction; and such transaction, as well as said director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of shareholders.

Art. 17. Auditors. The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by one or more approved statutory auditors (réviseur d'entreprise agréé), who shall review the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts.

The auditors will be elected by the general meeting of shareholders by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at such meeting, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they can be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by a simple majority of the shareholders present or represented at a general meeting of shareholders.

Title 5. General meetings of shareholders

Art. 18. Powers of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested in the general meeting of shareholders pursuant to the articles of association of the Company and Luxembourg law.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders. In such case, resolutions of the single shareholder may be passed in writing. Such written resolutions shall be documented in a document signed by the single shareholder.



Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of June of each year, at 10.00 a. m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in accordance with the Company's articles of association and Luxembourg law.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles of association of the Company and, if applicable, set out the text of changes affecting the corporate object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance and representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the shareholders' effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman of the board of directors of the Company or by a person designated by the board of directors or, in the board's absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect a scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The board of directors of the Company may decide to adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks.

The board of directors must adjourn a meeting if shareholders, representing at least twenty per cent (20%) of the Company's issued capital, so require.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

Every shareholder shall have the right to vote in person or by way of a proxy, who can be a shareholder or not.

The shareholders of the Company shall be entitled at each general meeting of shareholders to one vote for every share.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the articles of association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the articles of association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the positive votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened for the purpose of amending the articles of association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of association of the Company, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the



Luxembourg law or any eventual shareholders' agreement, a two thirds (2/3rds) majority of the positive votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Title 6. Financial year, financial statements, distribution of profits

- **Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in every year.
- **Art. 28. Adoption of financial statements.** The board of directors shall prepare, for approval by the general meeting of shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 29. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by Luxembourg law. That allocation to this legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After provisioning of the legal reserve, the general meeting of shareholders decides on the use and on the distribution of the remainder of the annual net profits, in accordance with the provisions of Luxembourg law and of any eventual shareholders' agreement.

Subject to the conditions set by Luxembourg law and in accordance with the provisions of any eventual shareholders' agreement, the board of directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Title 7. Dissolution, liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken by the general meeting of shareholders. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will also determine the liquidators' powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Title 8. General provisions

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these articles of association or any eventual shareholders' agreement shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

- 1.- The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31 st, 2014.
- 2.- The first Annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription - payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party "CHAMP Cargosystems S.A.", prenamed and represented as aforesaid, has subscribed to twenty-six thousand three hundred and fifty (26,350) class A shares and four thousand six hundred and fifty (4,650) class B shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

All the shares have been paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who states it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Decisions of the sole shareholder:

Here and now, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:



- 1. The number of directors is set to five (5) and that of the statutory auditors is set to one (1).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
- (1) Mr. John JOHNSTON, born on January 12 th, 1958 in London (UK), with professional address at 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg, as class A director;
- (2) Mr. Javier MUNOZ, born on February 21 st , 1969 in Arlon (Belgium), with professional address at 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg, as class A director;
- (3) Mr. Nicholas XENOCOSTAS, born on February 24 th, 1966 in Montréal (Canada), with professional address at Werdstrasse 21, CH-8004 Zürich, Switzerland, as class A director;
- (4) Mr. Iddo AMITAI, born on June 3 rd , 1959 in Rehovot (Israel), residing in residing in Hod HaSharon 4535702, 5 Golda Meir Street, Israel, as class B director; and
- (5) Mr. Ihab EBEN FARAJ, born on July 2 $^{\rm nd}$, 1976 in Lod (Israel), residing in Lod 71212, 30 HaGuy Street, Israel, as class B director.
 - 2. The meeting decides to elect as statutory auditor:

"KPMG Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered offices in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 149.133.

- 3. The mandates of the directors and of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 4. The registered office is set at the following address: 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that upon request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatorze, le deux septembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

«CHAMP Cargosystems S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1468 Contern, 2, rue Edmond Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B.96.736,

ici représentée par Maître Jérôme BUREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 11 août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre 1 er . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CHAMP Forwarding Systems S.A. (la «Société»).

La Société peut être composée d'un actionnaire unique, propriétaire de toutes les actions, ou d'une multitude d'actionnaires

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Contern.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par une décision du conseil d'administration, étant précisé que tout transfert vers une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg sera sujet à une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément à la loi applicable.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxem-



bourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes de la Société en charge de la gestion journalière.

- Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Object. L'objet de la société consiste dans toute activité liée à la distribution du logiciel Logitude ou ses applications dérivées pour le marché mondial des transitaires.

En outre, la Société peut acquérir des prises de participation dans toute société ou entreprise située au Luxembourg ou à l'étranger et gérer de telles participations.

Plus particulièrement, la Société peut acquérir par voie de souscription, d'acquisition et d'échange ou par tout autre moyen, des actions, valeurs mobilières, obligations et plus généralement toute valeur mobilière ou instrument financier. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut également investir dans l'acquisition, le développement et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre 2. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit et capital autorisé. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par vingt-six mille trois cent cinquante (26,350) actions de classe A et quatre mille six cent cinquante (4,650) actions de classe B d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé d'un montant de six mille six cent quarante-deux (€ 6,642.00) représenté par six mille six cent quarante-deux (6,642) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de un euro (€ 1,00) chaque.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits conformément aux dispositions légales luxembourgeoises et celles contenues dans tout pacte d'actionnaires éventuel.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts, à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

L'augmentation de capital devra être souscrite uniquement par des actionnaires détenant des actions de classe B et des nouvelles actions de classe B seront émises sans prime d'émission et libérés par un apport en numéraires.

Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel par rapport aux actions à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les missions d'émettre, en une ou plusieurs fois, des actions représentant une part ou la totalité de l'augmentation du capital et également d'accepter des souscriptions et de recevoir la contrepartie à cet égard. Dans ce cas, le conseil d'administration doit prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif tout augmentation du capital souscrit réalisé en vertu du capital autorisé et de modifier les statuts de la Société conformément à la loi applicable pour refléter l'augmentation du capital social de la Société.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à un vote.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et seront maintenues sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur. Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires qui en font la demande.

- **Art. 7. Acquisition d'actions propres.** La Société peut, dans la mesure et selon les conditions permises par la loi luxembourgeoise, acheter ses propres actions.
- **Art. 8. Augmentation et réduction de capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises et celles contenues dans tout pacte d'actionnaires éventuel.

Titre 3. Transfert d'actions

- **Art. 9. Principe.** Les actions sont librement transférables entre les actionnaires, sous réserve des dispositions de la période de Statu-Quo (telle que définie ci-après). Toute cession d'actions à un tiers est soumise aux conditions établies ci-après et les conditions complémentaires ou prépondérantes établies dans tout pacte d'actionnaires éventuel et la Société ne peut enregistrer un quelconque transfert fait en violation de ces dispositions.
 - 9.1. Période de Statu-Quo



Considérant que la stabilité de l'actionnariat de la Société est essentielle durant ses premières années d'existence, aucune cession d'actions ne sera admise, en principe, durant une période de cinq (5) ans, commençant à partir de la date de constitution de la Société et se terminant au cinquième (5ième) anniversaire de la constitution de la Société (la «Période de Statu-Quo») Par dérogation aux stipulations du paragraphe précédent, les transferts d'actions avant l'expiration de la Période de Statu-Quo sont permis tant qu'il y a un actionnaire unique, et dans le cas de pluralité d'actionnaires, sous condition que l'actionnaire voulant céder ses actions obtienne le consentement préalable de tous les autres actionnaires. Pour éviter tout doute, il est clarifié qu'aucun des actionnaires n'est obligé de donner un tel consentement pour une telle cession.

9.2. Avis de cession

Aux fins d'exercer les droits de préemption, de rachat ou de sortie conformément aux sections 9.3, 9.4 et 9.5 ci-après, chaque actionnaire doit notifier aux autres actionnaires ainsi qu'à la Société son intention de céder des actions à un tiers (la «Notification Initiale»).

La Notification Initiale doit contenir (i) le nom et l'adresse du cessionnaire potentiel (le «Cessionnaire») si le Cessionnaire est une personne physique ou, si le Cessionnaire est une personne morale, son nom, sa forme légale, son siège social et l'identité de ses actionnaires ou associés principaux, (ii) le nombre d'actions offerts à la cession, (iii) le prix proposé de cession, (iv) la preuve de l'engagement et de la capacité du Cessionnaire de payer un tel prix de cession, et (v) les modalités et conditions de la cession proposée.

La Notification Initiale sera considérée comme étant une offre de cession (aux fins d'exercice du droit de préemption) et une offre d'acquisition (aux fins d'exercice du droit de rachat), au même prix et aux mêmes conditions qu'énoncé dans la Notification Initiale, à tous les actionnaires. Aux fins d'exercice du droit de rachat, il est entendu que plusieurs bénéficiaires peuvent soumettre une Notification Initiale conjointe de la cession de leurs actions, dans quel cas cela serait considéré comme étant une offre de cession indivisible.

9.3. Droit de préemption

Chaque actionnaire confère aux autres actionnaires un droit de préemption sur toutes les actions de la Société que ledit actionnaire se propose d'offrir à un tiers. Dans l'hypothèse où un seul actionnaire souhaite exercer son droit de préemption, il devra acheter toutes les actions dont le transfert est proposé. Si plus d'un actionnaire souhaite exercer son droit de préemption, alors tout actionnaire intéressé pourra acquérir pareil nombre d'actions tel que déterminé par la multiplication (x) du nombre d'actions offertes pour le transfert par (y) une fraction, le numérateur de laquelle consiste dans le nombre d'actions détenues par pareil actionnaire et le dénominateur de laquelle consiste dans le nombre total des actions détenues par tous les actionnaires intéressés à l'achat des actions offertes pour transfert.

Le droit de préemption doit être exercé endéans les deux (2) mois de la Notification Initiale. Le transfert a alors lieu au même prix, mêmes calendrier et conditions que ceux indiqués dans la Notification Initiale. Dans l'hypothèse où aucun des actionnaires n'exerce son droit de préemption sur toutes les actions proposées à la vente ou si le droit de préemption n'est pas exercé dans une période de deux (2) mois commençant à courir à la date de la notification initiale, les actions seront transférées au Cessionnaire proposé au même prix et aux mêmes calendrier et conditions tels qu'indiqués dans la Notification Initiale.

Le défaut pour un actionnaire de notifier son intention d'exercer son droit de préemption endéans la période de deux (2) mois est réputé constituer une renonciation à l'exercice du droit de préemption pour ledit transfert.

Si et dans la mesure où les modalités et conditions pour exercer les droits de rachat et de sortie stipulés aux sections 9.4 et 9.5 ci-après sont différentes que celles stipulées à la présente section 9.3, les modalités et conditions stipulées dans les sections 9.4 et 9.5 prévaudront sur celles stipulées à la présente section 9.3.

9.4. Droit de rachat

Si le(s) actionnaire(s) entre(ent) dans un ou plusieurs accord(s) connexe(s) pour la cession d'actions (le(s) «Actionnaire (s) Cédant(s)») de la Société selon des modalités tels qu'un ou plusieurs tiers (individuellement ou conjointement) détiendront directement ou indirectement, à la suite de la/des cession(s), au moins cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société, le(s) Actionnaire(s) Cédant(s) devra/ont délivrer une Notification Initiale y relative aux autres actionnaires.

Dans le cas où un ou plusieurs des autres actionnaires le demande, le(s) Actionnaire(s) Cédant(s) devront, avant la finalisation du transfert proposé:

- (a) faire des efforts raisonnables pour amener le Cessionnaire proposé à acquérir également toutes les actions détenues par le(s) actionnaire(s) qui en ont fait la demande (le «Droit de Rachat»), et
- (b) dans l'hypothèse ou le Cessionnaire proposé n'est pas disposé à acquérir certaines ou toutes les actions détenues par les actionnaires souhaitant exercer leur Droit de Rachat, offrir auxdits actionnaires le droit de céder, au lieu de l'Actionnaire(s) Cédant(s), pareil nombre d'actions offert pour le transfert tel que déterminé par la multiplication (x) du nombre d'actions offertes pour le transfert par les actionnaires souhaitant exercer leur Droit de Rachat par (y) une fraction, le numérateur de laquelle consiste dans le nombre d'actions détenues par ledit actionnaire et le dénominateur de laquelle consiste dans le nombre total des actions détenues par le(s) Actionnaire(s) Cédant(s) et ledit actionnaire.

Tout actionnaire souhaitant exercer son Droit de Rachat doit le notifier à/aux Actionnaire(s) Cédant(s) par écrit endéans vingt (20) jours ouvrables à partir de la Notification Initiale, la non notification sera interprétée comme renon-



ciation à l'exercice du Droit de Rachat pour ce transfert spécifique par ledit actionnaire (sans préjudice du droit des actionnaires d'exercer leur droit de préemption conformément à la section 9.3).

Les transferts résultant de l'exercice du Droit de Rachat auront lieu au même prix et aux mêmes conditions que ceux indiqués dans la Notification Initiale.

Lorsque le Droit de Rachat n'a pas été exercé, le transfert proposé par le(s) Actionnaire(s) Cédant(s) aura lieu au même prix et aux mêmes calendrier et conditions que ceux indiqués dans la Notification Initiale, sous réserve de l'exercice des droits de préemption s'il y en a.

9.5. Droit de sortie

Si, après la Période de Statu-Quo, un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble au moins cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société (les «Cédants»), acceptent une offre ferme d'un tiers (le «Cessionnaire») de transférer toutes les actions de la Société représentant cent pour cent (100%) du capital social et des droits de vote de la Société, les autres actionnaires doivent se joindre aux Cédants et irrévocablement céder au Cessionnaire toutes les actions détenues par eux au même prix et aux mêmes conditions que celles offertes par le Cessionnaire (le «Droit de Sortie»). A cet effet, les Cédants doivent notifier aux autres actionnaires leur intention de céder, au plus tard vingt (20) jours ouvrables avant la date proposée de cession des actions de la Société, pareille notification contenant les mêmes informations que celles requises pour la Notification Initiale telle que décrite ci-avant dans la section 9.2.

Tous les actionnaires se voient accorder un droit de préemption en relation avec tout transfert effectué conformément au paragraphe précédent et suivant les conditions établies dans la section 9.3 ci-avant, excepté que la période d'exercice est réduite à un maximum de vingt (20) jours ouvrables, tel que stipulé dans le paragraphe précédent.

Titre 4. Conseil d'administration, commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres, actionnaires ou non, élus pour une période n'excédant pas six (6) années par l'assemblée générale des actionnaires et qui sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, suivant résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration est composé de trois (3) administrateurs proposés par les détenteurs d'actions de classe A, qui seront nommés administrateurs de classe A et de deux (2) administrateurs proposés par les détenteurs d'actions de classe B, qui seront nommés administrateurs de classe B. A cet effet, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de proposer une liste de candidats éligibles en tant qu'administrateurs de classe A et les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de proposer une liste de candidats éligibles en tant qu'administrateurs de classe B. L'assemblée générale des actionnaires élit les trois (3) administrateurs de classe A et les deux (2) administrateurs de classe B de la liste de candidats éligibles proposés par les détenteurs d'actions de classe A et les détenteurs d'actions de classe B respectivement.

La rémunération des administrateurs ainsi que la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles.

Si et aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, le conseil d'administration peut n'être composé que d'un administrateur unique.

Dans le cas de vacance au sein du conseil d'administration, les membres restants du conseil d'administration peuvent élire par voie de cooptation un nouvel administrateur pour combler telle vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui ratifiera pareil cooptation ou élira un nouveau membre du conseil d'administration.

Si pareille vacance concerne un administrateur de classe A, le conseil d'administration cooptera un nouvel administrateur de classe A pour combler telle vacance de la liste de candidats éligibles proposés par les détenteurs d'actions de classe A et si pareille vacance concerne un administrateur de classe B, le conseil d'administration cooptera un nouvel administrateur de classe B pour combler telle vacance de la liste de candidats éligibles proposés par les détenteurs d'actions de classe B.

Les actionnaires ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élira un (1) administrateur de classe A en tant que président du conseil d'administrateur et un (1) administrateur de classe B en tant que vice-président.

Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil d'administration et qui sera responsable pour la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Si un président permanent n'a pas été élu, à chaque réunion un président sera élu qui présidera pareille réunion et qui sera président aux fins de pareille réunion.

Le conseil d'administration se réunira au moins quatre (4) fois par an et tiendra des réunions additionnelles à la demande du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera en principe situé au Luxembourg.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux ayant le droit d'y assister, un avis de convocation à toute réunion du conseil d'administration de trois (3) jours devra être donné par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un document écrit. Tout avis doit spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature de la transaction. Il pourra être dérogé à l'avis par accord dûment consigné de chaque membre du conseil d'administration. Aucun avis séparé n'est nécessaire pour des réunions tenues à l'heure et au lieu spécifié dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur pourra, pour toute réunion du conseil d'administration, désigner par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un document écrit, un autre administrateur pour le représenter. Tout membre du conseil d'administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou valablement représentée et si au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B sont présents ou valablement représentés.

Un ou plusieurs membres du conseil d'administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre et de communiquer simultanément. Une telle participation est considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue sous cette forme est considérée être tenue au siège social de la Société.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés, sous réserve de dispositions différentes contenues dans un éventuel pacte d'actionnaires.

Une décision écrite ou une résolution circulaire signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation de pouvoir - représentation de la Société. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs directeurs généraux, directeurs ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être des actionnaires ou déléguer des pouvoirs spéciaux et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes ou agents de son choix.

Le conseil d'administration peut également déléguer à un ou plusieurs administrateurs la coordination de toute ou une partie ou un domaine particulier des affaires de la Société et peut donner un pouvoir spécial pour des matières spécifiques à un ou plusieurs agents, élus ou non entre ses membres, ayant ou non la qualité d'actionnaire.

14. Pouvoir de signature. La Société sera est engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de classe A ou par la signature conjointe d'un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B sauf si des décisions spéciales ont été prises en relation avec la signature autorisée dans le cas de la délégation de pouvoir ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des présents statuts.

Dans les limites de la gestion journalière de la Société, la Société est engagée par la signature unique de la/des personne (s) en charge de la gestion journalière de la Société (délégués à la gestion journalière) conformément aux dispositions des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires éventuel.

La Société est également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, à condition qu'un tel pouvoir de signature ait été spécifié dans le procès verbal du conseil d'administration ou dans une procuration écrite spécifique.

15. Comités. Le conseil d'administration établira les comités suivants: (i) un comité de rémunération présidé par un administrateur de classe A, coprésidé par un administrateur de classe B et (ii) un comité d'audit présidé par un administrateur de classe B.

Tous les membres de comités doivent en même temps être membres du conseil d'administration. Chaque comité est composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un (1) ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entreprise, et pareil administrateur ou fondé de pouvoir ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou transaction.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel et opposé (conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) dans une transaction de la Société (autre qu'une transaction faite dans le cours normal des activités de la Société et conclue à des conditions normales), cet administrateur devra (i) aviser le conseil d'administration de son intérêt personnel et opposé et (ii) s'abstenir de prendre part aux délibérations ou d'émettre un vote au sujet de telle transaction; pareille transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.



Art. 17. Auditeurs. Le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés de la Société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui doivent examiner le plan d'affaire de la Société ainsi que sa situation financière incluant en particulier ses livres et comptes.

Les réviseurs d'entreprises agréés seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra dépasser six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et sont toujours révocables, avec ou sans motif, suivant résolution prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Titre 5. Assemblées générales des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les statuts de la Société et la loi luxembourgeoise.

L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les résolutions de l'actionnaire unique peuvent être adoptées par écrit. De telles résolutions écrites doivent être documentées dans un document signé par l'actionnaire unique.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Grand-Duché du Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 20. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.
- **Art. 21. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux statuts de la Société et à la loi luxembourgeoise.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de cette assemblée. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Assistance et représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le président du conseil d'administration de la Société ou par une personne désignée par le conseil d'administration ou, en l'absence du conseil, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur qui sera choisi parmi les personnes assistant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le conseil d'administration de la Société peut décider de proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 %) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.



Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque actionnaire a le droit de voter personnellement ou par voie de mandataire, ce dernier pouvant être actionnaire ou non.

Les actionnaires de la Société ont droit à un vote par action lors de chaque assemblée générale des actionnaires.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts de la Société, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum de présence ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou de tout pacte d'actionnaires éventuel, une majorité des deux tiers (2/3) des votes positifs exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres présents du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Titre 6. Exercice social, comptes annuels, distribution de bénéfices

- **Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 28. Approbation des comptes annuels.** Le conseil d'administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 29. Distribution de bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale conformément à la loi luxembourgeoise. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du solde restant des bénéfices annuels nets conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et de tout pacte d'actionnaires éventuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi luxembourgeoise et conformément aux dispositions contenues dans tout pacte d'actionnaires éventuel, le conseil d'administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le conseil d'administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Titre 7. Dissolution, liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Titre 8. Dispositions générales

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts ou tout pacte d'actionnaires éventuel seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
 - 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

146007



Souscription - libération:

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «CHAMP Cargosystems S.A.», prénommée et représentée comme ci-avant, a souscrit aux vingt-six mille trois cent cinquante (26,350) actions de classe A et aux quatre mille six cent cinquante (4,650) actions de classe B ayant chacune une valeur nominale de un euro (1,- EUR).

Toutes les actions ont été libérées à cent pourcent (100%) moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31,000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Décisions prises par l'actionnaire unique:

Et à l'instant, l'actionnaire unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des réviseurs d'entreprises agréé à un (1).
- 2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration de la Société:
- (1) Monsieur John JOHNSTON, né le 12 janvier 1958 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de classe A;
- (2) Monsieur Javier MUNOZ, né le 21 février 1969 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de classe A;
- (3) Monsieur Nicholas XENOCOSTAS, né le 24 février 1966 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement à Werdstrasse 21, CH-8004 Zürich, Suisse, comme administrateur de classe A;
- (4) Monsieur Iddo AMITAI, né le 3 juin 1959 à Rehovot (Israel), demeurant à Hod HaSharon 4535702, 5 Golda Meir Street, Israël, comme administrateur de classe B et
- (5) Monsieur Ihab EBEN FARAJ, né le 2 juillet 1976 à Lod (Israel), demeurant à Lod 71212, 30 HaGuy Street, Israël, comme administrateur de classe B.
 - 2. L'assemblée décide de nommer en tant que réviseur d'entreprise agréé:

«KPMG Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

- 3. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - 4. L'adresse du siège social est fixée au: 2, rue Edmond Reuter, L-1468 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BUREL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. LAC/2014/41126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142039/812.

(140161768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.



Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.185.

Les comptes annuels de la société Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143248/10.

(140163470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Vosne Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOSNE MANAGEMENT Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2014143147/12.

(140162383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

WPP Luxembourg Turris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 190.004.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

The undersigned WPP US Investments Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with offices at 27 Farm Street, London W1J 5RJ, United Kingdom 08311240 Companies House (the Shareholder),

hereby represented by Maître Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 27 August 2014.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Luxembourg Turris S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.



The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company many establish one or several branches in and outside the Grand Duchy of Luxembourg, which activity will be to hold intercompany investments or to perform any of the above indicated activities.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand Dollars of the United States of America), represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.



A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial Statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.



- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payment

WPP US Investments Limited, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand Dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 st December 2015.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

- (1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at eight (8), constituting therefore the board of managers of the Company.
- (2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:
- 1. Mr Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3. Mr Emile van Popering, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;
- 4. Mr Michel de Bodt, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and professionally residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;



- 5. Mr Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (United States of America) and residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 6. Mrs Astrid van Heulen-Mulder, Company Director, born on 15 February 1973 in Rotterdam (The Netherlands) and professionally residing at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, The Netherlands;
- 7. Mr Marc Feider, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 8. Mrs Anne Ehrismann, manager of companies, born on 15 July 1969 in Thionville (France) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- (3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier septembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARIJ

WPP US Investments Limited, une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 27 Farm Street, Londres W1| 5RJ, Royaume-Uni 08311240 Companies House (l'Associé),

ici représentée par Maître Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1 er. **Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Luxembourg Turris S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut établir une ou plusieurs succursale(s) ou établissement(s) permanent(s) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont les activités consistent dans la détention d'investissements intra-groupe et la réalisation de toute activité indiquée ci-dessus.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.



L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.



En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels -Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.



Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

- Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

WPP US Investments Limited, représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui constate expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à huit (8), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.
- 2) L'Associé décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:
- 1. Monsieur Thierry Lenders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;
- 2. Monsieur Lennart Stenke, conseiller financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 3. Monsieur Emile van Popering, gérant de sociétés, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;
- 4. Monsieur Michel de Bodt, directeur financier, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 5. Monsieur Peter Gerrard, banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (Etats-Unis d'Amériques) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg;
- 6. Madame Astrid van Heulen-Mulder, gérante de sociétés, né le 15 février 1973 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant professionnellement à Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas;
- 7. Monsieur Marc Feider, avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 8. Madame Anne Ehrismann, gérante de sociétés, née le 15 juillet 1969 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 124, boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1872. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2014. Référence de publication: 2014141223/421.

(140159953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Energie & Environnement Ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Hostert, 99, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 37.090.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT - Ingénieurs Conseil S.A.

Référence de publication: 2014143382/10.

(140163479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Fiduciaire Muller & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 53.311.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mai 2014 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Laurent MULLER, Docteur en Sciences Economiques, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,
- Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, et Administrateur Délégué,
- Marc MULLER, Expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3a rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

L'Assemblée décide de ne pas réélire la société Marc Muller Conseils S.à r.l. à la fonction de Commissaire aux Comptes mais d'élire pour un mandat d'une durée de six ans:

- La société Muller & Associés S.A., ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014143412/27.

(140162909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck